

DECISION N° DEC-2025-038

OBJET : DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE/G2 AVP – ECR ENVIRONNEMENT**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu le devis présenté n°2603714 présenté par l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT AGENCE DE VALENCE domiciliée – 4 Rue Anne-Marie Staub – Parc Rovaltain – BP 14200 CHATEAUNEUF SUR ISERE – 26958 VALENCE CEDEX 9 pour l'aménagement du Skate-park.

Considérant la nécessité d'engager un diagnostic amiante et une mission G2 AVP pour le projet Skate-park en phase conception.

DECIDE**Article 1 :-**

ACCEPTÉ le devis n°2603714 présenté par l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT AGENCE DE VALENCE domiciliée – 4 Rue Anne-Marie Staub – Parc Rovaltain – BP 14200 CHATEAUNEUF SUR ISERE – 26958 VALENCE CEDEX 9 **pour 5 960.00 € HT – soit 7 152.00 € TTC (sept mille cent cinquante-deux euros TTC)**

Article 2 :-

AUTORISE A SIGNER le devis **ET** de prévoir les crédits au budget 2025.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE,
Le 11 juin 2025
Le Maire,

Françoise CHAZAL